

Trop perçu caf de 4600e quel recour?

Par pateloi, le 10/03/2017 à 11:58

bonjour,

la caf me demande 4600 e de trop perçu depuis le 1er mars 2015 car mon fils à perçu plus de 55%du smic, hors en décembre 2015 j'ai déclaré ses revenus, la caf n'a rien modifié! Que faire ?Ya t'il un délai de prescription ? merci de vos réponses!

Par Visiteur, le 11/03/2017 à 10:01

Il n'y a pas prescription.

Si vous êtes en désaccord avec l'application de la réglementation faite par la Caf vous pouvez contester dans les 2 mois suivants la notification.

Par amajuris, le 11/03/2017 à 10:20

bonjour,

il me semble qu'en la matière, la prescription soit de 2 ans. peu importe d'ou vient l'erreur, un trop perçu doit être remboursée. comme l'erreur vient de la caf, vous pouvez négocier un échéancier. salutations